

Un chèque annuel pour encourager les adultes à se former

ÉVOLUTION

Le chèque annuel de formation peut être obtenu trois ans de suite.

OFPC - ELIANE SCHNEIDER

La société évolue et ses exigences prennent l'ascenseur. Dans ce monde en constante mutation, les adultes doivent s'attendre à changer plusieurs fois d'activité au cours de leur carrière professionnelle. Ils devront ainsi mettre à jour et étoffer leurs connaissances et leurs compétences, pour faire face à l'évolution de leur environnement professionnel. Le chèque annuel de formation (CAF) les y encourage. «Le CAF est une mesure incitative qui s'adresse à un public très large de personnes formées mais aussi à celles et ceux qui n'ont pas suivi une formation de base qualifiante. C'est un dispositif très original qui répond à des besoins très divers, comme l'a voulu le législateur à l'époque», explique Grégoire Evéquoz, directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Le dispositif du CAF permet d'offrir aux adultes (répondant à certains critères) un chèque dont le montant peut atteindre 750 francs par année civile, jusqu'à trois ans de suite. Cela afin de financer une formation utile



Métiers en mutation. Les travailleurs doivent s'attendre à changer plusieurs fois d'activité. (DR)

sur le plan professionnel. Et cette mesure trouve son public: plus de 4900 chèques ont été octroyés en 2009.

Aide à la Cité des métiers

«Ce dispositif est évolutif et nous nous efforçons d'améliorer la situation des personnes en situation précaire en proposant des formations allant du premier niveau de qualification -

illettrisme, alphabétisation et français langue étrangère - au certificat fédéral de capacité, par modules», précise Cyrille Salort, directeur du Service de la formation continue à l'OFPC. A terme, l'objectif est de pouvoir proposer des parcours de formation tout au long de la vie permettant d'obtenir un premier niveau de qualification «reconnu» (CFC ou AFP).

«Nous nous efforçons d'améliorer ainsi la qualité de l'offre de formation, dans notre canton». Les spécialistes présents à la Cité des métiers et de la formation, ainsi que dans les centres OFPC de Meyrin et d'Onex, procurent aux personnes intéressées toutes les informations concernant le CAF. Ils vérifient notamment que les demandeurs remplissent les condi-

Le CAF, mode d'emploi

Le chèque annuel de formation (CAF) ne peut être octroyé qu'à des personnes majeures, contribuables dans le canton depuis au moins un an (les personnes imposées à la source comme frontalier-ère-s ou confédéré-e-s résidants en zone frontalière y ont également droit). Un barème d'octroi fixe un plafond de revenu et de fortune au-delà duquel le chèque ne peut être remis. Les formations donnant droit au CAF doivent être homologuées. Plus de 800 cours, dans les domaines les plus divers, sont actuellement agréés. Ils sont recensés sur le site Internet du CAF (www.geneve.ch/caf). Pour le bon fonctionnement du dispositif, les institutions se voient attribuer un numéro de référence et les cours concernés

un second numéro. Ces deux numéros doivent figurer sur la demande de chèque avec la date du début du cours. Certains renseignements personnels doivent aussi être fournis: date d'arrivée à Genève (ou date du début du contrat de travail pour les frontaliers), numéro de contribuable ou numéro AVS. Une fois ces éléments réunis, la demande de chèque peut être déposée. Elle doit impérativement être transmise avant la date du début du cours. La demande peut être faite en ligne, sur le site du CAF. La décision est communiquée par courrier et peut nécessiter un certain délai en raison de l'afflux considérable de demandes à certaines dates. Le chèque envoyé doit être remis à l'institution de formation. **BD**

tions d'éligibilité au chèque annuel (voir encadré) et, le cas échéant, les aident à remplir le formulaire et à effectuer une inscription en ligne.

Mercredi 3 mars 2010, de 14 h à 17 h, Zoom sur les métiers de la banque. Des professionnels et des jeunes en formation proposeront des démonstrations et répondront aux questions du public. De nombreux métiers seront présen-

tés tels qu'employé-e de commerce CFC et diverses activités du secteur bancaire: gestion du patrimoine, négoce international, retail and business banking, droit bancaire, informatique, communication, ressources humaines, etc.

Programme complet sur: www.citedesmetiers.ch/geneve, rubrique Agenda. Cité des métiers et de la formation Rue Prévost-Martin 6 1205 Genève

PUBLICITÉ

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT
ECOLE ENFANTINE ET 1^{ère} ANNEE PRIMAIRE

Inscription des nouveaux élèves pour la rentrée 2010

Les parents concernés recevront personnellement un courrier de la direction générale de l'enseignement primaire avant les dates indiquées ci-dessous

Dans toutes les écoles du canton, les inscriptions seront prises le **vendredi 5 mars 2010, de 16h30 à 19h30**, et le **samedi 6 mars 2010, de 9h à 11h**.

Scolarité obligatoire:
Enfants âgés de 6 ans révolus au 30 juin:
Tous les enfants nés entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 juin 2004 doivent recevoir, dès la rentrée des classes, l'instruction prévue par la loi. Leurs parents sont tenus de les inscrire les 5 et 6 mars 2010.

Scolarité facultative:
a/ Enfants âgés de 5 ans révolus au 30 juin:
Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005 pourront fréquenter la 2^e classe enfantine dès la rentrée du 30 août 2010, à condition d'avoir été inscrits par leurs parents les 5 et 6 mars 2010.
b/ Enfants âgés de 4 ans révolus au 30 juin:
Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006 pourront en principe fréquenter la 1^{ère} classe enfantine dès la rentrée du 30 août 2010, à condition d'avoir été inscrits par leurs parents les 5 et 6 mars 2010.

Les parents absents de Genève aux dates indiquées peuvent confier à une tierce personne les pièces nécessaires à l'inscription.

Dispense d'âge:
Une dispense d'âge simple peut être accordée sur demande au moment de l'inscription:

- pour la 1^{ère} classe enfantine:** aux enfants nés entre le 1^{er} juillet et le **30 septembre 2006**;
- pour la 2^e classe enfantine:** aux enfants nés entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2005;
- pour la 1^{ère} année primaire:** aux enfants nés entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2004.

Les enfants nés après le 30 septembre 2006 ne pourront pas être admis en 1^{ère} classe enfantine pendant l'année scolaire 2010-2011.

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter la Feuille d'avis officielle ou les affiches apposées dans les écoles et dans les cadres réservés aux avis officiels.

Le Conseiller d'Etat
en charge du Département de l'Instruction publique
Charles BEER

www.esl.ch

[I don't understand]

Comprendre et se faire comprendre.

Genève 022 716 09 80

E.S.L.
SÉJOURS LINGUISTIQUES

Enseignement

"I no have not of bowl."

Apprenez les langues avec succès.

Chez Berlitz. En petits groupes avec des enseignants de langue maternelle. Avec ou sans connaissances préalables. En parlant correctement dès le début. Tout près de chez vous.

Genève | 1, Carrefour de Rive: 022 718 38 90
Lausanne | 1, Rue de la Louve: 021 341 03 50

Berlitz
www.berlitz.ch

Vous en voulez encore plus? Valorisez vos talents!

Master of Science in Engineering (MSE)
Master of Science in Life Sciences (MSLS)

SEANCES D'INFORMATION

1^{er} mars, 17h30 Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg - EIA-FR Fribourg, Bd de Pérolles 80, Auditorio E. Gremaud

2 mars, 17h30 HES-SO Valais Wallis - Sciences de l'ingénieur-e Sion, Rte du Rawyl 47
Master MSE : Salle BE06 - Master MSLS: Salle CE00

3 mars, 18h30 Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève - hepia Genève, Rue de la Prairie 4, Salle BS27

10 mars, 18h Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud - HEIG-VD Yverdon-les-Bains, Rte de Cheseaux 1, Salle F01

MSE MASTER OF SCIENCE IN ENGINEERING
www.hes-so.ch/mse
www.hes-so.ch/msls
Infos: master@hes-so.ch

Hes-so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences Western Switzerland

Les meilleurs divertissements: programme TV, cinéma, spectacles, concerts, expos, sorties en famille ou en solo

GuideLoisirs

Chaque samedi dans la Tribune de Genève pour seulement Fr. 3.20
www.guideloisirs.ch

TRIBUNE DE GENÈVE